

Certificat en gouvernance autochtone - 4932

RESPONSABLE :

Christian Rock
819 762-0971

SCOLARITÉ :

30 crédits, Premier cycle

OBJECTIFS :

Le programme de certificat de 1er cycle en gouvernance autochtone répond aux besoins personnels et professionnels des étudiants en permettant de développer des savoirs et compétences en relation avec les enjeux de la gouvernance, de la communication, du leadership, du droit, de la politique et de la souveraineté autochtones.

CONDITIONS D'ADMISSION :

Base collégiale

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales ou l'équivalent.

Base études universitaires

Être âgé d'au moins 21 ans et avoir réussi un minimum de trois cours universitaires.

Base expérience

Être âgé d'au moins 21 ans et détenir des connaissances appropriées et une expérience jugée pertinente par le responsable du programme.

PLAN DE FORMATION :

Activité préparatoire

SOA1001 Introduction aux études autochtones (0 cr.) *

Cours obligatoires

SOA1501 Médias et communication en contexte autochtone (3 cr.) *
SOA1502 Science politique en contexte autochtone (3 cr.) *
SOA1503 Gouvernance autochtone (3 cr.) *
SOA1504 Introduction à la gestion publique en contexte autochtone (3 cr.) *
SOA1505 Enjeux éthiques et méthodologiques de la recherche en contexte autochtone (3 cr.) *
SOA1506 Revendications autochtones et autodétermination (3 cr.) *
SOA1507 Traditions juridiques autochtones (3 cr.) *
SOA1508 Enjeux autochtones internationaux (3 cr.) *
6 crédits optionnels

Cours optionnels

L'étudiant choisit deux cours (6 crédits) parmi les suivants :

ADM3680 Leadership, éthique et pouvoir en contexte autochtone (3 cr.) *
ANT1025 Perspectives anthropologiques sur les questions autochtones (3 cr.) *
LAU1201 Iyniw-ayamiwin I (langue crie I) (3 cr.)
LAU1421 Anicinapemowin I (langue algonquaine I) (3 cr.) *
SOA1509 Atelier pratique (3 cr.) *
SOA1510 Gouvernance eeyou-eeenou (crie) (3 cr.) *
SOA2401 Communication et intervention en milieu autochtone (3 cr.) *
SOC2520 Autochtones et enjeux arctiques (3 cr.) *

ou tout autre cours des programmes de premier cycle de l'École d'études autochtones, sous réserve d'approbation par la direction de module.

* : Disponible à distance

Règlements pédagogiques :

Afin que tous les étudiants aient une base commune de connaissances relatives au contexte autochtone, il est obligatoire de réussir l'activité SOA1001 Introduction aux études autochtones (0 cr.), avant la fin de la première session. L'inscription à la deuxième session sera conditionnelle à la réussite de cette activité préparatoire.

Pour la reconnaissance des acquis, certaines exigences doivent être respectées et elles sont présentées dans le document suivant :
<https://www.uqat.ca/telechargements/lignes-directrices-module-EEA.pdf>.

NOTES :

Toutes les activités comportent 3 crédits, sauf l'activité « Introduction aux études autochtones » (0 cr.), qui consiste à lire un document et passer un examen en

ligne. La réussite de cette activité est obligatoire à tout étudiant souhaitant suivre un cours à l'École pour la première fois, afin que tous aient une base commune de connaissances relatives aux contextes autochtones. L'activité doit être réussie avant la fin de la première session d'inscription dans le programme. Une fois que cette activité a été réussie, il n'est pas nécessaire de la refaire si un étudiant souhaite faire une demande d'admission à un autre programme.